



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| 16.12.2015 | 16.12.2015 | F09315P0261 |

1. Intitulé du projet

Pompes inversées - Aménagement de postes de livraison de la Seyne-sur-mer

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VERGOBBI Bruno, Directeur Général

RCS / SIRET

0 5 7 8 1 3 1 3 1 0 0 0 2 6

Forme juridique Société Anonyme d'Economie Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| rubrique 25 (installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique) | Installations d'une puissance maximale brute totale de : 130 kW (inférieure à 500 kW) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement du poste de livraison de La Seyne-sur-mer avec une pompe inversée dans le cadre des objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable de la Société du Canal de Provence. Le poste de livraison de la Seyne-sur-mer est un ouvrage existant de la concession régionale du Canal de Provence. Il assure la jonction entre la station de traitement d'eau potable d'Hugueneuve et le réservoir de la Seyne.

Lieux d'exécution : La Seyne-sur-mer (83)

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergie renouvelable, la SCP souhaite équiper le poste de livraison existant de La Seyne-sur-mer (commune de La Seyne-sur-mer - 83) d'équipements de turbinage de type pompe inversée. L'objectif est de modifier les équipements actuels du poste de livraison afin de valoriser l'énergie hydraulique dissipée au moyen de la production d'énergie électrique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en l'installation d'une pompe inversée dans le poste de livraison de la Seyne-sur-mer et de ses ouvrages annexes.

Les travaux comprennent :

- la création d'une trémie surélevée sur la dalle de couverture pourvue de 5 capots traités isophonique,
- la destruction partielle du voile de séparation entre le sectionnement et le regard de réduction de pression (dans le regard enterré),
- la pose d'une passe DN300 pompe inversée et de sa génératrice et de ses équipements annexes,
- la pose d'une passe DN300 équipée d'un réducteur de pression type anti-cavitation,
- la pose d'un débitmètre électromagnétique DN300,
- adaptation des nouveaux équipements aux canalisations existantes,
- fourniture et mise en place de pièges à son,
- adaptation des équipements électriques et de contrôle commande existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'aménagement du poste de livraison de la Seyne-sur-mer avec une pompe inversée de débit de turbinage nominal de 120 l/s permettra la production annuelle de 767 MWh. Les eaux turbinées seront réinjectées dans le réseau SCP puis vers le réseau du client sans rejet dans le milieu naturel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il y a une procédure d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique relative à l'installation d'équipements hydroélectriques sur des canalisations d'eau brute destinée à de la consommation humaine.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|----------------|
| Dimensions extérieures de la pompe inversée | 0,8 m x 0,80 m |
| Diamètre nominal des canalisations de jonction | 200 mm |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Colle d'Artaud, commune de la
Seyne-sur-mer

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 ° 51 ' 40 " E Lat. 43 ° 06 ' 05 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site prévu pour le projet est occupé par le poste de livraison existant de la Seyne-sur-mer, situé sur la commune de la Seyne-sur-mer dans le Var. Le projet s'insère dans l'aménagement hydraulique de la SCP. Implanté dans le périmètre d'exploitation de Var Littoral du réseau de la SCP, il assure la jonction entre la station de traitement d'eau potable d'Hugueneuve et un réservoir de la commune de la Seyne-sur-mer.

L'accès au site se fait par camion depuis les axes routiers structurants de la commune (D554).

L'ouvrage existant se situe dans une zone résidentielle avec habitat pavillonnaire dense et quelques zones boisées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation : Par délibération du 24 février 2004, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Seyne-sur-mer a été approuvé par le Conseil Municipal.
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : Le projet se situe en zone UCa : sont autorisées les bâtiments et les ouvrages techniques divers nécessaires au fonctionnement des services publics.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPR t Risque Industriel (effet toxique thermique de projection, de surpression) prescrit le 01/03/2013. |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement n'entraînera aucun prélèvement supplémentaire. L'eau vient des réseaux existants de la SCP, est turbinée, puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun enjeu écologique n'est à signaler. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|--|--|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une veille particulière sera portée à la protection des arbres et arbustes situés hors de l'emprise du chantier, afin d'éviter toute dégradation. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par un risque incendie étant donné la proximité du massif forestier. La réglementation départementale en vigueur sera respectée pour limiter le risque (accès aux massifs et emploi du feu). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone de chantier se situe dans un secteur proche d'habitations (habitat pavillonnaire dense). Les travaux ne devront pas générer, en limite de propriété habitée, un niveau de bruit supérieur à 5dBA en période diurne (7h à 22h) et 3dBA en période nocturne (22h à 7h). Les engins de chantier seront conformes aux normes antibruit en vigueur. Des mesures d'isolation phonique du capot, du revêtement intérieur, et de la porte seront mis en place. L'impact résiduel sera donc négligeable. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les véhicules et engins devront être conformes à la réglementation sur le bruit et les émissions atmosphériques. Des mesures préventives anti-pollution sont prévues en cas d'accident : Kits de matériaux adsorbants pour hydrocarbures embarqué sur les engins, comprenant les tapis à appliquer sur les surfaces souillées (sols), des coussins absorbants (barrage antiécoulement), des feuillets d'essuyage, des gants et un sac de récupération ; Les engins et machines ainsi que les jauges des cuves de stockage devront être inspectés régulièrement en début de chantier pour éviter toute fuite chronique d'hydrocarbures (contrôle des flexibles en particulier) ; Réparation immédiate des fuites constatées. |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement n'entraînera aucun rejet supplémentaire. L'eau vient des réseaux existants de la SCP, est turbinée, puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des toilettes chimiques seront prévues sur la base de vie. Les déchets banals de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution des sols accidentelle. Le nettoyage des malaxeur à béton sur le site des ouvrages ou le long des chemins d'accès est interdit. Pour les travaux de soudure, meulages et découpe d'éléments métalliques, les Entreprises respecteront les conditions météorologiques avant de travailler et se doteront d'équipements de protection (filet pare-étincelles, cabines, réserves d'eau avec pompe, ...) validés par les SDIS locaux. L'impact est donc considéré comme négligeable. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response box for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response box for question 6.3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergie renouvelable, la SCP souhaite équiper le poste de livraison existant de la Seyne-sur-mer (commune de La Seyne-sur-mer - 83) d'équipements de turbinage de type pompe inversée. L'objectif est de modifier les équipements actuels du poste de livraison afin de valoriser l'énergie hydraulique dissipée au moyen de la production d'énergie électrique ce qui participe aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique en réduisant l'utilisation d'énergies d'origine fossile.

Pour ce projet il n'est prévu aucun prélèvement supplémentaire et aucun rejet supplémentaire : l'eau vient des réseaux existants de la Société du Canal de Provence, est turbinée puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement.

Le projet se situe en outre sur des surfaces déjà aménagées, ne présentant en soi pas d'intérêt environnemental particulier (pas d'intervention hors des aménagements déjà existants).

Dans ce contexte, il ne semble pas nécessaire de faire une étude d'impact spécifique à cette modification d'ouvrages.



